

Message d'intérêt public

Assistance au revenu : Programme d'allocation pour l'enterrement d'une personne aînée

Date de début : 15 février 2022

Date de fin : 28 février 2022

À l'échelle du Nunavut

45 s

Le 1^{er} septembre 2021, le ministère des Services à la famille a créé le *Programme d'allocation pour l'enterrement d'une personne aînée* de façon à alléger le fardeau qu'entraîne la perte d'un parent proche en couvrant certains frais d'enterrement.

Cette allocation est maintenant offerte aux familles dont les proches décédés étaient âgés de 60 ans ou plus, résidaient au Nunavut, et y ont été enterrés.

Les personnes désirant recevoir cette allocation doivent communiquer avec leur responsable des Services à la famille pour remplir une demande qui sera ensuite étudiée. Le formulaire de demande doit être accompagné de pièces justificatives, soit un certificat de décès, et un reçu ou une facture représentant les frais d'enterrement.

Ce nouveau programme couvre les frais suivants :

- Préparation de la dépouille,
- Transport de la dépouille jusqu'au lieu d'enterrement de la localité en cause,
- Cercueil,
- Stèle funéraire,
- Frais administratifs.

Afin de soumettre une demande ou d'obtenir d'autres renseignements en ce qui a trait au Programme d'allocation pour l'enterrement d'une personne aînée, veuillez courrieller à fs.seniors@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Tony Canny
Spécialiste des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5207
acanny@gov.nu.ca

ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ, ᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ, ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᐱᕐᕐᕐ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications